







# **SESAME vers l'Emploi 2021**

Liberté Égalité Fraternité Créé lors du Comité interministériel égalité et citoyenneté en 2015 pour une durée initiale de 3 ans, le dispositif SESAME (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement) a été intégré en 2018 aux mesures Héritage Paris 2024 avec l'objectif de former 5 000 jeunes supplémentaires pour

faire émerger une nouvelle génération d'éducateurs et de professionnels du sport d'ici 2024. Suite à la crise sanitaire de la Covid-19, Sesame est intégré au plan #1jeune1solution avec l'ambition de doubler le nombre de jeunes bénéficiaires. Ce seront donc 3 000 jeunes supplémentaires qui pourront bénéficier de l'accompagnement du dispositif Sesame d'ici 2022.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur, des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, résidant notamment dans des territoires prioritaires (quartier politique de la ville - QPV - ou zone de revitalisation rurale - ZRR). Ce parcours permet à un jeune de suivre une formation qualifiante et en alternance, débouchant sur une qualification et, si possible, sur un emploi.

Il se traduit par le versement d'une subvention afin de :

- co-financer ou financer une action de préformation en vue de sécuriser l'entrée en formation qualifiante dans l'animation ou le sport,
- co-financer une formation qualifiante (CQP, BPJEPS, Titre à finalité professionnelle),
- ~ participer aux frais annexes induits par le suivi d'une formation (déplacement, hébergement, restauration).

Attention, les diplômes fédéraux ne peuvent être pris en tant que tel dans le dispositif SESAME mais peuvent faire partie d'un parcours de formation et être intégrés dans des remises à niveaux/préformations permettant par la suite l'accession à des formations qualifiantes.

La subvention est versée directement à l'organisme effectuant la préformation et/ou la formation.

#### Nouveautés 2021

En complément de l'enveloppe SESAME traditionnelle, le dispositif a été inscrit dans les mesures de relance gouvernementales au sein du plan « 1 jeune – 1 solution »

- Les crédits (traditionnels) issus des programmes sports et jeunesse et vie associative seront mobilisés pour la suite du parcours des jeunes déjà entrés dans le dispositif SESAME
- Les crédits issus du plan de relance seront exclusivement mobilisés pour intégrer de nouveaux entrants, prioritairement sur des parcours de formation dans les métiers de l'encadrement (sport et animations)







#### **Public cible**

Avoir entre 16 et 25 ans ou 30 ans non révolus pour les personnes en situation de handicap

FT

Vivre dans un QPV, une ZRR ou un territoire s'inscrivant dans un contrat de ruralité.

ou

Selon différents critères sociaux, de niveau de formation, de niveau de parcours sportif ou des difficultés d'insertions particulière...

## **Conditions d'emplois**

Pas de conditions d'emplois particulières (demandeur d'emploi; service civique, PEC, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation)

#### Aide financière

En fonction du budget de la formation, enveloppe moyenne de 2 000€ par candidat. Co-financement essentiel à la prise en compte de la demande.

#### Priorités 2021

### 1. Privilégier les jeunes les plus en difficulté

Un appui pour concrétiser leur parcours de qualification et leur insertion professionnelle dans les métiers de l'encadrement du sport et de l'animation.

## 2. Repérer les jeunes

Le doublement attendu du nombre de bénéficiaire. Sont éligibles les jeunes en situation de décrochage scolaire ou sans diplômes ou ayant une activité sportive de haut niveau.

### 3. Lever les freins au parcours en favorisant une approche globale des besoins du jeune.

La création d'une dynamique en milieu sportif sera la bienvenue visant à construire un parcours de formation qualifiante professionnelle ce qui donnera aux jeunes un pas vers une insertion durable.

## 4. Prioriser un statut rémunérateur pour les jeunes et favoriser l'accès à l'emploi.

Afin de sécuriser les trajectoires d'insertion, l'articulation de l'accompagnement proposé par le dispositif Sesame avec un statut et une rémunération doit être recherchée.

En effet le soutien proposé par le dispositif (accompagnement et financement) offre ainsi un levier supplémentaire de sécurisation du parcours du jeune et une insertion professionnelle plus favorable. C'est dans cet objectif que les jeunes en parcours Sesame sont inscrits comme publics éligibles

## 5. Favoriser l'insertion à la sortie du parcours.

La qualification et l'obtention d'un diplôme augmentent significativement les possibilités d'insertion professionnelle. De même un parcours de formation en alternance facilite une intégration plus durable dans le monde du travail. Un lien avec les structures employeuses du secteur (clubs sportifs, associations socio-culturelles, loisirs, mais aussi collectivités local.







# Date limite de dépôt de dossier

# Possibilité de le déposer dès à présent avec date limite le jeudi 10 juin 2021

- En fonction des projets et montants sollicités, des dossiers pourront être traités avant la date buttoir du 10 juin 2021
- ~ Dépôt selon formulaire CERFA 12156\*05
- Dans le cas de plusieurs actions pour une même structure, chaque action doit être distincte avec une fiche projet par action.

#### Joindre à la demande :

- ~ Ruban pédagogique et calendrier
- ~ Nombre d'heures par stagiaire
- ~ Intitulé des cours et Intervenants
- ~ Pré qualifications requises
- ~ Qualifications visées en fin de formation
- ~ Nombre et description des bénéficiaires
- ~ Autres financements envisagés ou obtenus
- ~ Toutes informations complémentaires permettant de préciser la demande

A l'issue de la formation, et selon la situation (préformation ou formation) des évaluations seront demandées. Il conviendra de préciser notamment :

- ~ Préformation Acquisition de pré qualifications / entrée en formation qualifiantes
- ~ Formation Réussite des épreuves certificatives totale ou partielle/ Evaluation des stagiaires en fin de formation,

### Et dans tous les cas :

- ~ Assiduité en cours,
- ~ Suivi des candidats à la sortie de formation puis sur plusieurs années
- ~ Bilan financier
- ~ Etc.

Lors de la validation des demandes, le tableau bilan vous sera adressé afin que vous ayez connaissances des différents critères sollicités.

# Pour plus d'informations

Intégralité du texte disponible sur le bulletin officiel n°11 du 18 mars 2021: <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo11/SPOV2108299J.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo11/SPOV2108299J.htm</a>

Référent DCJS sport : roland.monjo@jscs.gouv.fr

Référent DCJS animation : johny.malarme@culture.gouv.fr